LES MÉTIERS DU BUREAU DES RETRAITES

GESTIONNAIRE DE COMPTE ET DE RETRAITE

Le gestionnaire de compte et de retraite est affecté au bureau des retraites (1B), au sein du Pôle de pilotage Interne. Il a pour mission de concéder les pensions des agents de la Fonction Publique de l'Etat qui souhaitent partir à la retraite.

LES MISSIONS

- Le gestionnaire gère les comptes individuels retraite des usagers.

  Il a également pour mission de liquider les retraites progressives et définitives.

- Il procède à l'examen du droit au départ anticipé pour les assurés sollicitant un dispositif particulier (carrière longue, parent de 3 enfants, handicap, amiante)

- Il instruit par ailleurs les demandes de révision de pension et les refus de droits à pension. Il instruit également des dossiers de pensions spécifiques tels que les pensions Mahoraises et les pensions pour invalidité.
- Il participe s'il le souhaite à diverses missions transverses :

  - Comité de mise à jour des fiches réglementaires ou process;
  - Tutorat, actions de formation

LES COMPÉTENCES ET QUALITÉS

Compétences
- Bonnes connaissances réglementaires et des outils
- Bonnes connaissances des outils métiers
- Maîtrise des process

Qualités
- Adaptabilité élévée
- Rigueur
- Organisation
- Esprit d'analyse

SPÉCIFICITÉS

- Process définis et écrits
- Diversité des situations et des tâches à réaliser
- Missions impliquant des relations humaines